

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2025

N°DCM-2025-014

OBJET :

FINANCES

Compte administratif 2024

Budget annexe nouvelle
gendarmerie

Membres en exercice : 27

Membres présents : 17

Membres votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq le trois mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 25 février 2025, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme BROCHARD - Mme BUJALANCE MERLIN - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

M. MARTINON représenté par M. CURNILLON - Mme CARLOT-MARTIN représentée par Mme BAS DESFARGES - M. DI CARLO représenté par M. MORIN - Mme COUTURIER représentée par Mme ROBIN - M. GINDRE représenté par M. JACQUARD - M. DUPUPET représenté par M. PERREAULT - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - M. JANNET représenté par M. LEGRAS.

Absent : néant.

Madame Annie ROBIN est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur MORIN pour la présentation du compte administratif 2024 :
Ce budget a été créé en 2021, pour la construction de la nouvelle gendarmerie comprenant une caserne, des locaux de service et 11 logements répartis dans deux immeubles, situés Impasse de Ripasson.

En section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2024 se sont élevées à la somme de 53 896,55 € (le déficit de fonctionnement 2023 reporté s'élevant à 19 063,74 €) et les recettes à la somme de 152 411,59 €.

- Les dépenses sont constituées du remboursement des intérêts du prêt Banque Postale.
- Les recettes sont issues des loyers versés par la DDFIP de l'Ain (Trésor Public) au titre de la location du site.

En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à la somme de 100 687,72 € et les recettes se sont établies à 148 658,10 € (le déficit d'investissement 2023 reporté est de 89 649,59 €).

- Les dépenses concernent principalement le remboursement de l'emprunt souscrit pour les travaux de construction de la nouvelle gendarmerie.
- Les recettes sont constituées par le versement du solde de la subvention de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN).

Les restes à réaliser au 31 décembre 2024 s'établissent comme suit :

- en recettes : 60 000,00 € constitués des subventions de l'Etat au titre de la DSIL.
- en dépenses : 15 495,00 € pour solder la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la SEMCODA.

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 fait apparaître :

- un excédent en section de fonctionnement de 79 451,30 €,
- un déficit en section d'investissement de 41 679,21 €.

... / ...

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Philippe PERREAULT et après en avoir délibéré à l'unanimité (25 voix pour, le Maire sort de la salle au moment du vote),

APPROUVE le compte administratif 2024 du budget annexe nouvelle gendarmerie ci-dessus détaillé.

Ainsi délibéré le 3 mars 2025

Le Maire,
Patrick MATHIAS



Secrétaire de séance
Annie ROBIN

A blue ink signature of Annie Robin, the secretary of the meeting.

Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification
Le : 10/03/2025

Et dépôt en Préfecture
Le : 10/03/2025

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.